

La Foire au matériel agricole se tient toujours le premier dimanche de mai ; cette année le DIMANCHE 3 MAI 2020. La foire se tient uniquement le DIMANCHE. Elle est spécialisée dans la vente du matériel agricole neuf et d'occasion, et dans l'exposition de matériel de ferme et de productions artisanales à usage uniquement agricole sur les emplacements réservés à cet effet. Votre demande d'inscription implique l'engagement de respecter ce point du règlement. Même si vous êtes déjà un habitué de cette manifestation, nous vous rappelons qu'il est indispensable de renouveler chaque année votre demande.

1° - EXPOSITION DE MATÉRIEL AGRICOLE NEUF

Le nombre d'exposants est limité. Nous vous invitons à vous faire inscrire dans les meilleurs délais. Date limite d'inscription 15 AVRIL.

Les emplacements réservés au matériel neuf sont loués au prix de 2,80 € le m². Il est prévu des modules de 20 m x 12 m, de 10 m x 12 m ou de 17 m x 8 m. Vous pouvez aussi préciser le nombre de mètres carrés que vous désirez. Les exposants de matériel neuf doivent adresser leur correspondance au Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78 E-mail : sibaraqueville@wanadoo.fr)

2° - MATÉRIEL AGRICOLE D'OCCASION

Ce matériel n'est pas exposé avec le matériel neuf, mais son espace est situé dans la même zone. Les personnes qui désirent vendre du matériel d'occasion doivent fournir la liste des outils à vendre avant le 15 AVRIL dernier délai. Il ne peut être retenu de surfaces déterminées. L'installation de ce matériel sera prévue selon les possibilités. Pour les vendeurs désirant amener un grand nombre de machines, un forfait est prévu.

Il est rappelé que le matériel à vendre ne doit en aucun cas rester sur les véhicules de transport. Le droit de place sera perçu lors de la pose du matériel agricole d'occasion. Tout matériel dont le droit de place n'aurait pas été acquité sera déplacé par le Syndicat d'Initiative. Pour la vente de matériel agricole d'occasion, adresser votre correspondance au Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78). E-mail : sibaraqueville@wanadoo.fr

3° - ÉQUIPEMENT DE FERME PRODUCTIONS ARTISANALES RÉGIONALES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Un emplacement peut être réservé à cette catégorie d'exposants qui sont regroupés sur une même place. La dimension de ces emplacements est de 5 sur 6 mètres, au prix de 84 €.

Il est rappelé que le matériel exposé doit être à vocation spécifiquement agricole.

La liste du matériel exposé doit être fournie au moment de l'inscription.

Inscriptions auprès du Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78). E-mail : sibaraqueville@wanadoo.fr

La mise en place ne peut s'effectuer qu'à partir du 29 AVRIL, 9 h.

Espérant vous lire par un prochain courrier,

IMPORTANT

Il est rappelé avec insistance que le règlement interdit toujours aux marchands de matériel agricole d'occasion d'afficher ou d'annoncer sur la place la liste de matériel agricole qu'ils n'ont pas amené et d'inviter d'éventuels acheteurs à se rendre sur d'autres lieux de vente. Toute demande d'inscription constitue un engagement formel de respecter ce règlement.

N.B. - Les exposants désirant un branchement E.D.F. sont priés d'en faire la demande au Comité d'organisation, lors de la réservation.

P.S. 1° Toutes les personnes qui participent à l'organisation de la Foire prêtent leur concours bénévolement : nous souhaiterions que vous les traitiez avec la courtoisie que mérite leur dévouement.

2° Le montant des droits de place peut être exigé lors de l'inscription.

3° Les dégâts que vous pourriez occasionner, soit sur l'emplacement qui vous sera attribué, soit lors de vos déplacements sur l'espace foire, sont sous votre entière responsabilité.

SYNDICAT D'INITIATIVE
www.sibaraqueville.fr
COMITÉ D'ORGANISATION
DE LA FOIRE DÉPARTEMENTALE
DU MATÉRIEL AGRICOLE
12160 BARAQUEVILLE
(Aveyron)



*Bienvenue en Ségala.
Baraqueville vous accueille...*

**Syndicat d'Initiative
Place François Mitterrand
12160 BARAQUEVILLE
Tel. 05.65.69.10.78.**

Le Syndicat d'Initiative
est ouvert en Juillet et Août
de 10h à 12h et de 14h à 18h
fermeture le dimanche après-midi.

Circulaire.qxp_05040047-Lettre Foire agri. 05/03/2020